

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 10 janvier 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley, et conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

01-01-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec modifications.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbal

02-01-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès verbal de la séance régulière tenue le 6 décembre 2010 soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-01-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2010 soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Rapport mensuel des permis de construction et de lotissement

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de décembre 2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Consultation publiques et adoption du Règlement 399 modifiant le règlement numéro 385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques afin de modifier les normes relatives aux ponceaux

CONSULTATION Le Règlement 399 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 399

RÈGLEMENT NUMÉRO 399

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 385 RELATIF AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES IMPLIQUANT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon est régie par les dispositions du *Code Municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les ententes relatives aux travaux municipaux ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà procédé à l'adoption d'une réglementation en matière d'urbanisme touchant le zonage, la construction, le lotissement et l'émission des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 385 adopté le 6 avril 2010 relatif à la réalisation de tout nouveau développement impliquant de nouvelles infrastructures publiques et abrogeant le règlement numéro 368 ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de présentation à cet effet a été préalablement donné lors de l'assemblée régulière de ce Conseil tenue le 7 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 10 décembre 2010 annonçant la séance de consultation publique ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 10 janvier 2011 ;

RÈGLEMENT
NUMÉRO 399

*CONSIDÉRANT QU'*une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les normes relatifs à la pose de capteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QU'*un règlement de ce Conseil portant le numéro 399 soit et est adopté et que ce Conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 : **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 : **Titre**

Le présent règlement numéro 399 porte le titre de « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 385 RELATIF AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES IMPLIQUANT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX PONCEAUX** ».

ARTICLE 3 : **Modifications**

3.1 L'article 2 de l'annexe « A » du règlement numéro 385 est amendé afin d'y ajouter l'article 2.7 comme suit :

« 2.7 Les capteurs sont placés dans les dalots à chaque intersection des lignes latérales de lots perpendiculaires à la ligne d'emprise de rue. »

ARTICLE 4 : **Entrée en vigueur**

Le présent règlement numéro 399 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics**4.1 Renouvellement du contrat d'entretien du complexe municipal au montant de 11 487.91\$**

04-01-11

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marc Pageau effectue l'entretien ménager du complexe municipal au 50 St-Patrick, et ce depuis mars 1995 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire renouveler ce contrat pour une autre année ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle pour 2011 le contrat avec M. Jean-Marc Pageau pour l'entretien ménager du complexe municipal au 50 St-Patrick au coût total annuel de 11 487.91\$, payable en douze versements égaux ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Autorisation d'appels d'offres pour les contrats de balayage de rues, scellement de fissures et marquage sur chaussée pour l'année 2011

05-01-11

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la politique de Gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux suivants :

- 1° marquage sur chaussée
- 2° scellement des fissures
- 3° balayage des rues

ET QUE l'estimation préalable du prix des contrats susmentionnés pour l'année 2011 sont de moins de 25,000.\$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions

Lors de la Période de Questions, Mme Diane Michaud dépose, de la part du regroupement « Sauvons la rivière » une pétition de 2104 signatures dont 404 de Shannon, contre le projet de construction de la mini-centrale hydroélectrique. Le Conseil prend acte.

11) Correspondance

La liste des correspondances reçues durant le mois de décembre 2010 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

06-01-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire que les comptes suivants soient payés :

Acklands Grainger – fournitures divers	1 019.26\$
Agence du Revenu – DAS – décembre	15 557.38
Alarme Microcom M Inc. – service	1 140.59
André Leduc – kilométrage	266.94
Ann Deschamps – beignes pour les pompiers – feu sur Donaldson	53.85
Archambault – livres	368.43
Aréo-Feu – gants	973.83
Atelier horlogerie André Viger – réparations – horloge	136.71
Attaches Trans-Québec Inc. – fournitures	56.17
Autopneu Auclair Inc. – pneus	1 666.05
Bell Mobilité – cellulaire	752.94
Bell Téléphone	2 313.49
Boutique du Plongeur Ltée – entretien semi-annuel	1 106.93
Brigitte Olivier – fournitures	130.55
Bureau en Gros – fournitures pour Stephane au garage	192.09
Bureautique Lacouline Inc. – contrat service 2011 (machine postale)	609.53
Camions Freightliner Québec Inc. – réparations	928.25
Cam-Trac Bernières Inc. – pièces pour les tracteurs	527.95
Canac Marquis – fournitures divers	2 017.22
Capitale Propane – bouteilles de propane pour surfaceuse à glace	187.04
Centre de Téléphone Mobile – réparations	82.34
Centre Mécanique Shannon – réparations	1 214.14
Charles Rossignol Inc. – travaux	10 892.22
Claude Langlois – bonus	300.00
Club de Patinage Artistique Gestion Valcartier – commandite	250.00
Club Social Pompiers – soirée de Noël	2 718.76
Co-Op Ste-Catherine – pièces	171.83
Copies de la Capitale Inc. – cartes de Noël	584.14
Dale Feeney – café/bonbons/pourboires pour repas de Noël/Alain	752.92
Distribution Brunet Inc. – fournitures aqueduc	8 687.89
Distribution Pierre Larochelle – fournitures	111.75
Elaine Neville – remb. petite caisse – lettres enregistrées, etc	210.65
F.Q.M. – services messagerie	40.30
Gébourg – entretien – luminaires	1 333.78
GéniArp – honoraires professionnels – projet barrage	2 759.79
Gestion Valcartier – PSL – protocole d’entente 2011	18 556.00
Graphica – édition spéciale – refonte des règlements	7 816.54
Groupe Ultima Inc. – assurance	26.00
Heenan Baikie Aubut – honoraires professionnels	5 481.54
Hydro-Québec	16 623.58
Impressions Bleu Nuit – lettrage	1 783.43
Impressions Gauvin & Harbour – pads calendriers	208.82
Imprimerie Nicober Inc. – cartes d’affaires	208.82
Info-Excavation – cotisation annuelle	116.73
ITT Flygt – pompe pour station de pompage sur la base	5 686.64
Jacques Poulin – ordinateur portatif et réception/soutien	5 224.54
Jean Paul Côté Inc. – chlore pour les puits	338.63
L’Heureux Inc. – distributrice et achat de produits – chalet des sports	6 237.64
La Maison Anglaise – livres	290.18
M.G. Service – location – surfaceuse à glace	2 629.99
M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour – évaluation	12 058.12
Magazin Latulippe Inc. – bottes pour directeur des travaux publics	167.86
Maxxam – analyses eau	3 379.48
MDG – réparation – générateur de brouillard	340.88
Merrill Allard Inc. – essence	4 133.87
Messagerie Inter Cité – messagerie	55.62
Ministère du Revenu – DAS – novembre/décembre	37 163.63
Normand Légaré – divers remboursement	352.96

	Orizon – réparations et radio pour le Kubota	480.35\$
	P. Aubut Inc. – divers cadenas	808.24
	Pagenet – pagette	11.18
	Pièces d'auto Guill.....	356.74
	Pierre Desjardins – fournitures.....	22.55
	Pizzeria Paquet Inc. – réunion Winterfest.....	107.25
	Plania – honoraires professionnels	1 515.35
	Postes Canada – envoie – Shannon Express & calendriers	897.18
	Promotions Murray – vêtements – voirie et parcs.....	3 573.58
	Quincaillerie Durand – lumières extérieurs	194.62
	Ram Gestion d'achats – fournitures de bureau	871.80
	Raymond Robitaille Excavation Inc. – 1 ^e versement – déneigement	72 622.89
	Régie Régionale de Portneuf – bacs à ordures	1 470.00
	Registre Foncier – avis de mutation.....	51.00
	Renaud-Bray – livres.....	140.39
	ResQTech – casques protecteurs.....	803.78
	Restaurant Le Portobello – party de Noël.....	2 245.94
	Restaurant St-Hubert – caucus.....	120.72
	Sinto Inc. – fournitures divers.....	256.23
	Spécialiste du Stylo – fournitures de bureau.....	863.72
	Télus – cellulaire – Hugo.....	56.61
	Trudel & Piché – tracteur – décembre	3 290.84
	Usinage Chicoine – réparations – gratte.....	56.44
	Ville de Québec – traitement – boues de fosses septiques.....	162.00
	Visa – party de Noël/lumières extérieurs/bonbons	680.13
06-01-11	TOTAL	<u><u>280 656.74\$</u></u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Nomination d'une stagiaire/étudiante à l'administration pour l'été 2011**

07-01-11 *CONSIDÉRANT QUE* Mlle Laura Shakibaian a déposée une demande de stage afin d'obtenir son diplôme d'études collégiales ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice des Finances et du Greffe considère qu'il serait nécessaire de faire l'embauche d'employés pour combler le surplus de travail au service ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mlle Laura Shakibaian, comme stagiaire/étudiante attitrée au service des finances et du greffe à raison de 26 heures par semaine, pour pour une durée six (6) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe**14.1 Autorisation de payer les factures mensuelles régulières**

08-01-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général à payer les factures mensuelles régulières lors de leur réception ou dès leur échéance, comme suit :

08-01-11

Hydro Québec, Bell Canada, Bell Mobility, Orizon, Postes Canada, Réseau de Transport de la Capitale, Maxxam, Têlus, Pagnet, Visa, Eko (essence), tous contrats mensuels et de location, remise des DAS provinciales et fédérales, assurance collective, plan de retraite, remboursement des taxes, Gébourg Construction (éclairage public) ainsi que les allocations au maire et conseillers

ET QUE ces factures soient sur la liste des comptes du mois déposée au Conseil municipal à sa séance régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Fixe les frais exigibles pour la transcription et la reproduction de documents pour 2011

09-01-11

CONSIDÉRANT la Loi sur l'accès à l'information et le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents, Section II*, relatifs aux documents détenus par les organismes municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe les frais exigibles pour l'année 2011 pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal comme suit :

- a) 13.75\$ un rapport d'événement ou d'accident ;
- b) 8.00\$ une copie de plan sur traceur ;
- c) 3.45\$ une copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan ;
- d) 3.45\$ une page rédigée ou manuscrite ;
- e) 2.75\$ par page pour une photocopie du rapport financier, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.\$;
- f) 0.34\$ par page pour une photocopie d'un règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.\$;
- g) 0.34\$ une page photocopiee autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant notre papier ;
- h) 0.01\$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ;
- i) 0.01\$ par nom pour la reproduction de la liste de contribuables ou habitants ;
- j) 0.25\$ une page photocopiee autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant leur papier ;
- k) 0.30\$ une page photocopiee et brochée autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant leur papier ;
- l) 5.00\$ pour la 1^e page d'une transmission par fax de documents à laquelle s'ajoute les frais pour les documents énumérés par cette résolution (aucuns frais sont exigibles pour la facture jointe à la transmission) ;
- m) 2.00\$ par page pour une copie de la matrice imprimée de notre système informatique ;
- n) 35.00\$ l'heure, temps horaire lors de la recherche, la transcription manuelle de document informatisé, la préparation de la transmission ainsi que de photocopies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Fixe l'allocation au kilomètre pour les frais de déplacement pour 2011

10-01-11

CONSIDÉRANT le règlement numéro 386 pourvoyant au traitement des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 stipule que l'allocation au kilomètre est fixée par résolution du Conseil en début de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE les autres employés et personnes autorisées obtiennent les frais de déplacement au même taux que les membres du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe l'allocation au kilomètre pour les frais de déplacement d'un membre du Conseil ainsi que tout autre employé et personne autorisée à 0.45\$ le kilomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5 Fixe les allocations, taux et frais de services pour divers règlements municipaux pour 2011

11-01-11
ABROGÉE
Résolution
27-01-16

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe les allocations, taux et frais de services municipaux pour l'année 2011 comme suit :

- 1° Conformément aux articles 5.2.4 et 6.6 du règlement 369 décrétant une politique sur la gestion de l'eau :
 - 2 600.\$ – pour l'installation de la valve d'entrée d'eau pour les nouvelles constructions ; (à valider avec Elaine)
 - 300.\$ – pour le compteur d'eau et ses équipements
- 2° Conformément aux articles 7.1 et 7.2 du règlement 336 relatif à l'accès à la propriété sur les voies publiques :
 - 30.\$ – pour chaque demande de certificat d'autorisation ;
 - 1 000.\$ – pour chaque demande d'accès à la propriété qu'elle comprenne la pose de ponceau d'entrée ou non, ou la pose de tuyaux visant la fermeture de fossés, par chèque visé seulement ;
- 3° Conformément à l'article 13 du règlement 364 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
 - 45.\$ – allocation par réunion pour un membre permanent ;
 - 60.\$ – pour un membre adjoint ;
- 4° Conformément à l'article 19.3 du règlement 294 concernant la possession d'animaux :
 - 50.\$ – par animal et par cas pour la 1^e journée et ;
 - 40.\$ – par animal et par cas pour chaque jour subséquent et ;
 - frais réels – pour les soins vétérinaires d'un animal (s'il y a lieu), pour la capture, l'hébergement et le transport ;
- 5° Conformément à l'article 27 du règlement 341 relatif aux demandes d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) :
 - 650.\$ – pour chaque demande d'étude d'un P.I.I.A. et par terrain ;
- 6° Conformément à l'article 9.3 du règlement 280 relatif aux dérogations mineures (DM) :
 - 460.\$ – pour chaque propriété et par demande de dérogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia**15.1 Adjudication d'un contrat à BPR-Énergie pour la préparation d'estimés et de la maquette virtuelle au montant de 22 000.\$**

12-01-11

CONSIDÉRANT le projet municipal d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur le site de l'ancienne centrale hydroélectrique Saint-Gabriel sur la rivière Jacques-Cartier, lots, 274, 275, 276, 288P, 407P et 408P ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme BPR-Énergie pour la préparation et le dépôt de ladite soumission auprès d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT l'urgence de ce mandat compte tenu de l'échéancier du programme PAE-2009-01 ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation est conditionnelle au maintien des engagements découlant de la soumission jusqu'à la signature du contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec Hydro-Québec Distribution pour la livraison annuelle prévue débuter le 15 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consiste préparer la maquette de réalisation et d'estimer les coûts réels du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un mandat à la firme BPR-Énergie, au coût de 22 000.\$, taxes en sus, pour la préparation d'un rapport d'estimation des coûts et la préparation d'une maquette numérique en 3D pour la consultation publique ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant soit autorisé à signer l'offre de service à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 21h30.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 17 janvier 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

13-01-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Modification au Programme triennal d'immobilisations

14-01-11

CONSIDÉRANT la résolution 248-12-2010 adoptant le programme triennal d'immobilisations de 2011-2012-2013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de préparation du budget 2011 nécessitait des modifications à ce programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations de 2011-2012-2013 modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Budget 2011 – Adoption – Règlement 403

RÈGLEMENT
NUMÉRO 403

RÈGLEMENT NUMÉRO 403

RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2011

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné par ce Conseil à sa séance régulière tenue le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus anticipés de la Municipalité de Shannon pour l'année 2011 sont :

TAXES GÉNÉRALES :

Taxes foncières générale : – résidentiel, chalet, agricole	1 719 280.\$
– immeuble non-résidentiel	39 116.\$
Taxe sur terrains vagues desservis	31 328.\$
Fosses septiques	70 600.\$
Ordures/Recyclage	180 800.\$
GOVERNEMENT DU QUÉBEC :	
En lieux de taxes – écoles, garderie	25 400.\$
Transferts inconditionnels.....	159 653.\$

GOUVERNEMENT DU CANADA – En lieux de taxes :

Taxes foncières générale : – immeuble résidentiel	466 100.\$
– résidentiel 6 logements et +.....	61 760.\$
– immeuble non-résidentiel	257 350.\$
– terrain vagues desservis.....	10.\$
Ordures/Recyclage	149 400.\$
Transport en commun	618 000.\$
Taxes spéciales	498 120.\$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	752 950.\$
TOTAL DES REVENUS	<u>5 029 867.\$</u>

CONSIDÉRANT QUE les dépenses anticipées de la Municipalité de Shannon pour l'année 2011 sont :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Conseil municipal et quotes-parts	238 425.\$
Application de la Loi	14 500.\$
Gestion financière & administrative.....	435 951.\$
Évaluation, géomatique	64 250.\$
Divers	355 540.\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	
Police & Sécurité	423 720.\$
Protection contre les incendies	75 360.\$
TRANSPORT :	
Voirie municipale	941 235.\$
Enlèvement de la Neige.....	351 960.\$
Éclairage public	67 150.\$
Transport en commun	618 000.\$
HYGIÈNE DU MILIEU	114 100.\$
DESTRUCTION DES ORDURES	370 310.\$
URBANISME ET ZONAGE	179 429.\$
MISE EN VALEUR	56 800.\$
ÉDIFICES	238 000.\$
PARCS, LOISIRS & CULTURE :	
Activités récréatives et parcs	161 400.\$
Activités culturelles – bibliothèque	77 980.\$
FRAIS DE FINANCEMENT	43 603.\$
AFFECTATIONS	258 954.\$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>5 029 867.\$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QU'un règlement de Conseil portant le numéro 403 et intitulé « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2011** » soit et est adopté et que les taux de taxes suivants soient imposés :

Taxes sur la valeur foncière - Taxes générales : (du 100.\$ d'évaluation)

– Immeubles – Taxe résiduelle de base (résidentielle et autres)	0.60\$
Ajout à la taxe résiduelle de base :	
– Immeubles de 6 logements ou plus	0.40\$
– Immeubles non-résidentiels	0.78\$
– Terrains vagues desservis	0.20\$

Tarifs pour la vidange des Fosses septiques :

– Règlement #354 – résidentiel, cabine touristique	60.00\$
– chalets (saisonnier)	30.00\$

Tarifs pour Ordures/Recyclage :

– Résidentiel, chalet, agricole – par logement	150.00\$
– Commerce résidentiel	50.00\$
– Meublé touristique – par unité	150.00\$
– Immeuble commercial – taux de base.....	150.00\$
– Taux commercial – par tonne métrique.....	158.63\$

Taxes spéciales :

– Règlement #278 – déneigement	39.91\$/m. linéaire
– Règlement #279 – réseau d'égouts	35.11\$/m. linéaire
– Règlement #302 – éclairage public	2.40\$/m. linéaire

QUE le taux d'intérêt soit fixé à 12% par année pour tout compte impayé à son échéance ;

QUE les frais et charges administratifs soient fixés à 10\$ par transaction ;

QUE des frais de 10\$ soit imposés par rappel sur compte impayé ou solde dû, généralement 3 fois par année, soit après chaque période de paiement de taxes ;

QUE tout compte de taxes supérieur à 300\$ soit payable en trois versements, soit le 1^e avril, le 1^e juin et le 1^e août 2011 ;

ET QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance ordinaire à 19h45.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 25 janvier 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

Consultation publique – Règlements d’urbanisme en refonte :

CONSULTATION Les règlements d’urbanisme en refonte sont en consultation publique. Une liste des amendements et modifications est disponible à l’entrée avec l’ordre du jour. Le Maire, Clive Kiley, explique l’objectif de chaque règlement ainsi que chaque amendement pour chacun des règlements. Plusieurs questions sont posées sur chaque règlement, quelques demandes de modifications ont été reçues par le Conseil et aucune voix d’opposition ne s’est manifestée.

348 :	Règlement sur le plan d’urbanisme
349 :	Règlement sur la Construction
350 :	Règlement sur le Lotissement
351 :	Règlement sur les Permis et Certificats
352 :	Règlement de zonage

1) Ouverture

La séance extraordinaire est déclarée ouverte, par le Maire Clive Kiley, à 20h45.

2) Ordre du jour

15-01-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l’ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3) Adoption des règlements :

La liste des amendements et modifications, tel qu’autorisé lors de la consultation publique, suivante est déposée :

Liste des amendements/modifications :

RÈGLEMENT 350 – LOTISSEMENT

- a) Le terme « largeur minimale » ou « largeur avant minimale » est modifié pour se lire « façade minimale » pour l’ensemble des articles de ce règlement.
- b) Article 4.4, paragraphe e), 1^e alinéa, deuxième paragraphe, 3^e phrase, le mot « peut » est remplacé par le mot « doit ».
- c) Article 5.2.1, tableau 2 : Correction d’une erreur relativement à la superficie minimale d’un terrain desservi, sur l’ensemble du territoire qui doit lire à 1 500 m² et la façade minimale à 30,0 m.

- d) L'article 5.2.7, Lotissement d'un terrain destiné à un usage «meublé touristique» : est modifié afin d'y ajouter un tableau des normes et de retirer le texte qui est difficile à lire.
- e) L'article 5.2.12 : Correction afin d'alléger le texte et annulé le 2^e paragraphe afin de se lire comme suit :
« Tout terrain loti pour accueillir un usage «auberge rurale» qu'il soit partiellement desservi ou non desservi, doit avoir une superficie minimale de 10 000 m² et une façade minimale de 50 m. ».
- f) Les articles 5.2.13 et 5.2.14 sont interchangés quant à la numérotation afin de garder la continuité des usages.
- g) l'article 5.2.15, Lotissement d'un terrain destiné à un usage résidentiel «unifamilial jumelé» : est modifié afin d'y ajouter un tableau des normes et de retirer le texte afin de faciliter la compréhension.

RÈGLEMENT 351 – PERMIS ET CERTIFICATS

- a) L'annexe 1 « Terminologie », le terme « frontage de terrain » est modifié pour se lire « façade de terrain ».
- b) L'article 7 « Tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats » est remplacé en entier par le suivant :
« Le tarif d'honoraires pour la délivrance des permis et certificats, ou d'une catégorie d'entre eux établi suivant le type de construction ou d'usage projeté est déterminé par résolution du Conseil municipal en début de chaque année fiscale.

Toute demande de permis ou certificat doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires. Le tarif est non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné. »

RÈGLEMENT 352 – ZONAGE

- a) article 6.2 Tableau 2: Le titre est modifié pour se lire comme suit :
« Dimensions et la superficie minimale des bâtiments principaux »
- b) article 7.1 Tableau 11: Garage attaché, « distance minimale des lignes latérales et arrière » est modifié pour se lire comme suit :
« Fait partie intégrante du bâtiment principal, voir normes à la grille de spécifications »
- c) article 7.1 Tableau 11: croquis 13 remplacé
- d) article 10.9 : l'article est remplacé en entier afin d'être plus compréhensif et de modifier l'angle des pentes à 25°.
- e) article 19.3 titre : le titre est remplacé par le suivant :
« L'expansion d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis »
- f) article 19.3 terrain : le terme « extensionné » est remplacé à la par le terme « étendu ».
- g) article 19.3 bâtiment : le 1^e paragraphe est remplacé par le suivant :
« Tout usage dérogatoire exercé dans un bâtiment principal, dérogatoire ou non, doit respecter les conditions suivantes : »

h) Annexe 3 : Grilles des Spécifications :

<u>ZONE</u>	<u>MODIFICATION</u>
1° H-11	ajout: usage H-1 – Unifamiliale isolée
2° H-19	ajout: usage H-1 – Unifamiliale isolée
3° H-21	retrait: usage R-1 – Récréation extensive
4° H-22	ajout: usage H-1 – Unifamiliale isolée
5° Ru-32	ajout: références particulières – Route 369 – X
6° C-34	ajout: usage H-1 – Unifamiliale isolée
7° C-35	ajout: usage H-1 – Unifamiliale isolée
8° F-54	retrait: usage R-1 – Récréation extensive
9° V-78	modifie: note 4 : le texte est modifié pour se lire comme suit : « 4 – Tout lotissement, usage autorisés et permis à l'intérieur de la zone sont assujettis au PIIA. »

a) Règlement numéro 348 – adoption

Le règlement numéro 348 *Règlement sur le plan d'urbanisme* est adopté comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Règlement numéro 349 – adoption

Le règlement numéro 349 *Règlement sur la Construction* est adopté comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Règlement numéro 350 – adoption

Le règlement numéro 350 *Règlement sur le Lotissement* est adopté, tel qu'amendé, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) Règlement numéro 351 – adoption

Le règlement numéro 351 *Règlement sur les Permis et Certificats* est adopté, tel qu'amendé, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

e) Règlement numéro 352 – adoption

Le règlement numéro 352 *Règlement sur de Zonage* est adopté, tel qu'amendé, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance extraordinaire à 20h50.